



— Limite départementale  
 - - - Limite cantonale  
 - - - Limite communale

0 1 2 3 4 5 Kilomètres  
 1 centimètre = 1 kilomètre 1:250 000

- plateau cultivé
- plateau boisé
- butte
- rebord de plateau
- vallée
- forêt

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SDCIG - C.Dordonnat - Septembre 2017  
 Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DPR

Reproduction interdite



**1<sup>er</sup> département agricole**  
 d'Île-de-France  
**336 000 hectares**  
 de terres agricoles  
**60 % de la surface totale**  
 du département



**2 515 exploitations**  
 en majorité de grande taille  
 (146 hectares de moyenne)  
**5 700 personnes**  
 employées  
**600 millions d'euros**  
 de chiffre d'affaires  
**204 jeunes agriculteurs**  
**soutenus** par le  
 Département suite aux  
 inondations de 2016



**85 % d'exploitations**  
 en grandes cultures  
**40 % de la surface totale**  
 cultivée par du blé  
**50 % de la production**  
**céréalière**  
 destinée à l'export  
**2<sup>e</sup> département producteur**  
 de salades d'été



**3 Appellations d'Origine**  
**Protégées**  
 (Brie de Melun, Brie de  
 Meaux et Champagne)



**50 silos**  
**6 fromageries**  
**11 abattoirs**  
**18 moulins**



**Département de Seine-et-Marne**  
 Hôtel du Département 77010 Melun Cedex  
 01 64 14 77 77

AGRICULTURE

# l'agriculture

## EN SEINE-ET-MARNE



**SEINE & MARNE**  
 LE DÉPARTEMENT



**P**remier département agricole d'Île-de-France, la Seine-et-Marne dédie à près de 60% ses terres à l'agriculture. Malgré une puissance économique incontestable, celle-ci est pourtant fragilisée et certains secteurs comme l'élevage sont aujourd'hui menacés. Ce secteur économique pourtant dynamique a perdu 1400 emplois en 10 ans !

L'agriculture est une richesse économique, elle constitue le fondement de l'identité rurale de notre territoire et nous devons la préserver. C'est pourquoi nous souhaitons lui redonner la place de premier ordre qui doit être la sienne dans notre département.

Soutenir les agriculteurs au quotidien, les accompagner dans les changements auxquels ils doivent faire face, tant par la modernisation de leurs équipements que dans le respect des réglementations environnementales, encourager l'innovation, mais aussi aider au développement des filières de proximité, telles sont nos priorités pour la Seine-et-Marne de demain.

**Une Seine-et-Marne forte et fière de son agriculture !**



**OLIVIER LAVENKA**  
Vice-président du Département en charge de l'aménagement du territoire, de la politique contractuelle et de l'agriculture



**JEAN-JACQUES BARBAUX**  
Président du Département de Seine-et-Marne



## → Placer l'agriculture au cœur du développement du territoire

- Par le **renforcement des relations avec les acteurs du monde agricole Seine-et-Marnais** (Chambre d'agriculture, Fédération des syndicats d'exploitants Agricoles, Jeunes agriculteurs, Établissement régional de l'élevage, Fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole, Service de remplacement) pour développer des actions de proximité auprès des exploitants des filières agricoles en garantissant une meilleure prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire
- Dans le domaine agroalimentaire, par la **création d'une plateforme de transformation et de conditionnement** pour l'alimentation des cantines des collèges en produits issus de filières de proximité



- Dans les situations de crise, par la mise en place de **dispositifs d'aides exceptionnelles** à destination des agriculteurs confrontés à des difficultés économiques et/ou climatiques comme les jeunes agriculteurs ou encore les éleveurs
- Dans le domaine de la biodiversité, en **cofinançant certaines mesures agroenvironnementales et climatiques** (MAEC) qui permettent aux agriculteurs de mettre en place et d'entretenir le paysage (mares, prairies, haies...)
- Dans le domaine de l'environnement, en accompagnant les agriculteurs dans leurs investissements permettant une **modernisation et une adaptation de leur exploitation** aux enjeux environnementaux
- Dans le domaine de l'innovation, en incitant et en facilitant la **mise en place de projets innovants** sur la filière agricole tels que la création d'unités de méthanisation associées à l'installation de stations d'approvisionnement en Bio Gaz
- Dans le domaine de la formation, par le **soutien et la promotion de l'enseignement agricole** pour former les exploitants de demain et développer des liens plus étroits avec le secteur économique local